Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 22 (1884)

Heft: 13

Artikel: Onna bouna dzornâ

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-188194

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

de satisfaction, que l'avocat de Cox ne manque pas d'attribuer à l'éloquence de sa plaidoirie. Le malheureux! comme il se trompe! Le président est satisfait... parce qu'il a retiré ses bottines. Ça le gêne, ces petites machines à l'européenne. Les deux juges turcs n'hésitent plus: avec un ensemble parfait, ils imitent la manœuvre habile de leur chef. L'un d'eux va plus loin; ses chaussettes l'incommodent, il les retire.

L'avocat de John Cox a terminé son exposé. Moustapha se défend lui-même; il parle vite et longtemps. Par sa barbe! il ne sait ce qu'on lui réclame. Loin d'être débiteur, il est créancier! Comment le tribunal pourrait-il douter de la parole d'un Turc qui suit religieusement tous les préceptes du Coran?

Le président allume une cigarette: cela signifie que l'audience est suspendue. L'huissier rentre, apportant de nouveau cinq tasses de café.

Tout en humant le café et en fumant les cigarettes, le tribunal discute sur les plaidoiries qu'il vient d'entendre. Les assesseurs européens ne sont qu'au nombre de deux; les trois juges turcs forment la majorité. Un avis qui peut sauver le défendeur, sujet ottoman, est adopté aussitôt qu'émis. Le président frappe des mains: l'huissier rentre, enlève les tasses et introduit de nouveau John Cox, Moustapha et les avocats. Un des juges turcs demande à Moustapha s'il possède encore des livres de comptes qui datent de six ou dix années; sur réponse affirmative, le président décide que Moustapha les apportera devant le tribunal, le dixième jour suivant, et qu'ils seront vérifiés.

Allez donc vous reconnaître dans des livres de comptes écrits en turc! John Cox aurait-il mille fois raison qu'il perdra sûrement son procès. Il part en maugréant, et les avocats sont heureux d'entrevoir une longue suite de vacations. Or, c'est là le tribunal mixte, le tribunal sur lequel les consuls ont les yeux. Que penser des autres?...

Onna bouna dzornâ.

Cein ne vaut rein de volliai derè dai meintes, mémameint dein 'na bouna einteinchon; et quand bin n'est pas dai z'afférès tant importeints, ne fa rein; sè faut jamé brouilli avoué la vreta, ka on est adé attrapa, coumeint vo z'alla vairè.

Loulou à Isaâ étâi on gailla adraî bin à se n'ése, qu'avaî bin ao selâo et papâi dein lo gardaroba; l'avaî mémameint dâi z'obligachons; et tot paraî l'étâi adé vetu coumeint on pandoure, que cein fasâi gailla dè peina à sa fenna et à sa felhie. Tandi l'hivai, quand fasâi on fort teimps dé dzalin, sè mettâi su sè z'haillons on espèce dè vilhie roclore que tegnaî dè son père-grand et qu'on patài n'araîi pas pî volliu. Assebin sa fenna et sa felhie qu'aviont vergogne d'alla dein lo défrou avoué li, lo ressivont po lâi férè atsetà oquiè de sorta.

— Cein cotè trâo, se repondai Loulou et on pâo mi eimpliyi se n'ardzeint.

Portant à la fin sè décidà à ne perein derè què na, kâ dévessai allà à n'on batsi iô lo Conseiller et l'assesseu devessont étrè assebin; må faillài dâo bon martsi. Mè dues pernettes s'ein vont don à catson tsi on martchand d'haillons po lâi vouâiti on catse-coquien et l'ein mettont dè coté ion dè 60 francs. L'ein baillont 40 ào boutequi et lài diont que quand le reveindront avoué lo pére, lo lâi faillài martchandà on bocon et férè état de lo lâi laissi po 20 francs.

L'es bon. Quand le revignont avoué Loulou, lo boutequi lao z'ein montre de 80, de 70, de 60 francs.

- L'est trâo tchai, fâ Loulou.
- Eh bin vouaique z'ein ion que vo laisso po 40 francs, lài fà lo martchand ein lài montreint cé que lè fennès aviont choisi.
 - N'ia-te rein à rabattrè fà la fenna.
 - Oh bin vouaique! pas grand tsousa.
- Diabe lè 40 francs que baillo, repond Loulou. Enfin après avâi prâo martchandâ, ye font lo martsi po 20 francs, que Loulou pâyê maugrâ li, et s'ein vont, le fennes totes conteintes de lão petita malice.

Lo leindéman matin, Loulou soo avoué son bio gardabit et quand s'ein revint po dinâ, sè met à trablia tot dzoïao et fà à sa fenna:

- Eh bin, y'é fé 'na bouna djornà stu matin.
- Et quiet, lâi repond sa fenna?
- Te så, cllia balla roclore que y'é atsetà hiai po 20 francs !
 - Eh bin ?
- Eh bin l'é reveindià 25 francs et on demi-litre à n'on cocher qu'a passà perquie stu matin et que s'est arretà à la pinta.

CHEZ MON FUTUR

IV

Le cœur d'Emmeline battait avec violence, ses doigts tremblaient, ses yeux avaient des éblouissements. Mattrisant ses émotions, elle concentra son attention sur une des lettres et elle lut:

« Monsieur le vicomte,

» J'apprends avec de bien vifs regrets que les trois derniers gilets noirs...»

Emmeline ne continua pas.

Une autre contenait ce qui suit:

- « Monsieur le vicomte,
- » Si l'attelage que j'ai expédié il y a trois mois au château de Boisricheux ne vous convient plus... »

Emmeline rejeta la lettre et fouilla plus au fond des tiroirs. Elle ouvrit un télégramme qui commençait ainsi:

Soixante Nord fin courant, couverture suffi-

Ce fut une amère déception.

Toutes les missives étaient de fournisseurs ou de gens d'affaires. Supposer du reste qu'il en existat d'autres, mystérieuses, révélatrices, dans ce meuble qu'on n'avait même pas pris la peine de fermer à clef, c'est véritablement un peu naif. Mile de Nacqueville le comprit bien vite, et rougissant de cette naïveté plus encore que de sa curiosité indiscrète, elle promena au hasard autour d'elle un regard décu et découragé.

Pénétrant dans la chambre à coucher, ce regard se fixa bientôt sur un de ces lourds et hauts coffres-forts en fer dont la solidité brave l'incendie et les tentatives de vol.

— Ses secrets sont là, pensa-t-elle.

Puis, toute rêveuse, elle se dit:

- Ce coffre-fort est comme son cœur ; bien habile serait celui ou celle qui pourrait le crocheter pour savoir